

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	15
Date de convocation 11 décembre 2023		

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, F. GOMMY, S. PIZEL, S. BAUDY, M. TIRCAZES, F. COUDURE, H. IRIGOIN-BERNADET, C. BOISSIERE, V. BERGES, T. BEUGNIES, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

Absents : T. GADOU, N. DRAESCHER (Pouvoir donné à S. PIZEL), A. POUBLAN, S. DAUBE, F. FERNANDES,

M-H BEAUSSIER a été élue secrétaire de séance.

N°2023 - 67

Mise à jour du tableau de classement des voies communales et des chemins ruraux

Le Maire expose au Conseil municipal que l'Agence Publique de Gestion Locale 64 a procédé au répertoire des voies communales et des chemins ruraux. Ce travail permet de mettre à jour le tableau de classement des voies communales et du tableau récapitulatif des chemins ruraux.

Ce travail a permis d'identifier 24625 mètres de voies communales et 1580 mètres de chemins ruraux.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver lesdits tableaux.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- = **APPROUVE** le tableau de classement des voies communales et le tableau récapitulatif des chemins ruraux, tels qu'ils sont présentés par le Maire et annexés à la présente délibération.
- = **CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment d'informer le cadastre des changements intervenus.

Suffrages exprimés : 15
Pour : 15

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Stéphane BONNASSIOLLE.

